

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 MARS 2021

Conseillers en exercice : 6

PRESENTS : MM. PERRIN François, BAILLY Emmanuel, ROUX Jean-Paul,
Mme VANDROUX Laurence, M. GAUTHIER Arnaud

Conseillers présents : 5

ABSENT EXCUSÉ : M. GIRARDET Charles

Date de convocation :

9/03/2021

Date d'affichage :

19/03/2021

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme VANDROUX Laurence

L'an deux mille vingt et un le seize mars à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune des Planches près Arbois légalement convoqué le neuf mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu de ses séances, sous la présidence de M. PERRIN François, Maire.

ORDRE du JOUR

- 1 – Comptes administratifs 2020
Commune, Eau, Assainissement, La Tuffière
- 2 – Approbation des comptes de gestion 2020
Commune, Eau, Assainissement, La Tuffière
- 3 – Affectation des résultats 2020
Commune, Eau, Assainissement, La Tuffière
- 4 – Cartes Avantages Jeunes 2021/2022
- 5 – Durée d'amortissements La Tuffière
- 6 – Etude de devis : télégestion déportée
- 7 – Questions diverses

* * *

Après l'appel des conseillers, la nomination du secrétaire de séance, le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Modification des statuts de la Communauté de Communes suite à la prise de compétences Autorité Organisatrice de la mobilité

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

Le conseil donne l'autorisation à Mme Christelle JEANNIN d'intervenir pour présenter son projet de « Printemps de la Renaissance » qui aura lieu du 29 mars au 2 mai 2021 aux Planches.

Elle accueillera dans les locaux de sa société Re-Sources Jura mais également près de la cascade et près de la source, des intervenants pour « s'éveiller au contact de la nature ».

Les samedis matins seront ouverts au public avec un accompagnement (sons, méditations, cercles...) pour un parcours de « sensibilité ». Chacun des ateliers sera là pour éveiller et faire vibrer la nature qui est au cœur de chacun. Ce temps particulier se fera dans un profond respect du lieu et une participation financière libre permettra de reverser une partie des recettes à la commune. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Christelle JEANNIN au 06.32.32.10.80.

1 – Modification des statuts de la Communauté de Communes suite à la prise de compétences Autorité Organisatrice de la Mobilité

Le Maire explique que la Communauté de Communes lors du du Conseil Communautaire du 22 février dernier a pris la compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité », cela signifie qu'elle pourra organiser des services publics de mobilité (services réguliers de transports public de personnes), proposer des services de conseil et d'accompagnement auprès des usagers, définir une politique de mobilité et élaborer un plan de mobilité territorial.

Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord à la modification des statuts de la Communauté de communes suite à la prise de compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité.

2 – Comptes administratifs 2020 :

Commune

Dépenses de fonctionnement = 60 506,50 €
Recettes de fonctionnement = 213 148,23 € (dont 125 345,01 € d'excédent antérieur reporté)

Résultat de clôture : 152 641,73 €

Dépenses d'investissement = 36 720,72 € (dont 6 736,09 € de déficit antérieur reporté)
Recettes d'investissement = 19 818,10 €

Résultat de clôture : -16 902,62 €

Pour l'ensemble des 2 sections : solde positif de 135 739,11 €

Eau

Dépenses de fonctionnement = 9 623,11 €
Recettes de fonctionnement = 14 495,73 € (dont 2 427,51 € d'excédent antérieur reporté)

Résultat de clôture : 4 872,62 €

Dépenses d'investissement = 1 753,00 €
Recettes d'investissement = 19 334,16 € (dont 16 024,79 € d'excédent antérieur reporté)

Résultat de clôture : 17 581,16 €

Pour l'ensemble des 2 sections : solde positif de 22 453,78 €

Assainissement

Dépenses de fonctionnement = 14 462,27 €
Recettes de fonctionnement = 14 768,28 € (dont 2 786,03 € d'excédent antérieur reporté)

Résultat de clôture : 3 092,04 €

Dépenses d'investissement = 10 261,54 €
Recettes d'investissement = 66 745,85 € (dont 56 818,85 d'excédent antérieur reporté)

Résultat de clôture : 56 484,31 €

Pour l'ensemble des 2 sections : solde positif de 59 576,35 €

Turbine

Dépenses de fonctionnement = 25 649,43 €

Recettes de fonctionnement = 57 526,94 € (dont 28 796,74 € d'excédent antérieur reporté)

Résultat de clôture : 31 877,51 €

Dépenses d'investissement = 21 974,21 € (dont 5 520,60 € d'excédent antérieur reporté)

Recettes d'investissement = 20 772,23 €

Résultat de clôture : - 1 201,98 €

Pour l'ensemble des 2 sections : solde positif de 30 675,53 €

Le Maire quitte la séance dont la présidence est désormais tenue par M. BAILLY Emmanuel, adjoint.

Les membres présents passent au vote et les comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité.

Le Maire, rentré, reprend la présidence de la séance.

3 – Approbation des comptes de gestion 2020

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020, considérant l'exactitude des inscriptions et la similitude des comptes de gestion et comptes administratifs, le conseil municipal déclare que les comptes de gestion pour l'exercice 2020, dressés par le receveur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

4 – Affectations des résultats 2020

Le conseil décide d'affecter les résultats de 2020 aux budgets primitifs 2021 comme suit :

Commune :

Affectation au compte 002 (excédent reporté de fonctionnement) : 135 739,11 €

Affectation au compte 1068 (apurement du déficit d'investissement) : 16 902,62 €

Budget eau :

Affectation au compte 002 (excédent reporté de fonctionnement) : 4 872,62 €

Affectation au compte 001 (excédent reporté de d'investissement) : 17 581,16 €

Budget assainissement :

Affectation au compte 002 (excédent reporté de fonctionnement) : 3 092,04 €

Affectation au compte 001 (excédent reporté de d'investissement) : 56 484,31 €

Budget La Tuffière :

Affectation au compte 002 (excédent reporté de fonctionnement) : 30 675,53 €

Affectation au compte 1068 (apurement du déficit d'investissement) : 1 201,98 €

5 – Cartes avantages jeunes 2021/2022

Le conseil décide à l'unanimité d'offrir la carte avantages jeunes 2021/2022 à tous les enfants du village âgés de 6 à 25 ans.

6 – Durée d'amortissements La Tuffière

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'amortir la barrière de protection (article 2121) sur 7 ans.

7 – Etude de devis : télégestion déportée

Le conseil décide de ne pas donner suite aux devis de la Sogedo pour la télégestion déportée des données de la station de pompage.

8 – Questions diverses

Le conseil décide de ne pas donner suite à la demande de mise en place d'un container à verre vers le parking de l'église.

Il décide également de ne pas mettre de boîte à crottes de chiens et de ne pas rajouter de nouvelles poubelles estimant qu'à ce jour les aménagements sont suffisants pour les personnes qui souhaitent respecter la propreté du lieu.

Le maire contactera l'employé communal de Pupillin qui pourrait rechercher quelques heures de travail.

Une matinée « petits travaux / préparation des fleurs » est organisée le 3 avril à partir de 8h.

La salle de conseil sera occupée cet été par les stagiaires BTS qui seront sur le site afin de sensibiliser les visiteurs à sa fragilité.

Création d'une aire de jeux : Il convient de choisir le lieu, définir un plan, choisir le type de jeux et contacter les entreprises avant de déposer un permis d'aménager.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

La secrétaire de séance : Mme VANDROUX Laurence

